



REGLEMENT TRAIL du VIEIL-ARMAND 'long' / TRAIL du VIEIL-ARMAND 'moyen' / LA PRINTANIERE 2023

Ce règlement est valable à compter du 5 janvier 2023 sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires.

Article 1 : EPREUVE

L'association OXYGENE68 organise le Trail du Vieil-Armand 'long', le Trail du Vieil-Armand 'moyen' ainsi que la Printanière le samedi 4 mars 2023.

Distances :

- Trail du Vieil-Armand 'long' : 25km D+1100m
- Trail du Vieil-Armand 'moyen' : 15km D+500m
- La Printanière «SOLO» et «DUO» : 8km D+170m

Les courses se dérouleront en une seule étape. Les bâtons sont interdits.

Article 2 : ACCESSIBILITE

Les Trails du Vieil-Armand et la Printanière sont des courses ouvertes aux licenciés FFA, ainsi qu'aux non licenciés remplissant la condition minimale d'âge. Les coureurs devront fournir à l'inscription :

-soit une copie de leur licence sportive FFA en cours de validité au jour de l'épreuve. Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP, de la saison en cours, sont acceptées si elles dont apparaître de façon précise la mention athlétisme.

-soit un certificat médical comportant la mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve conformément à la loi du 23 mars 1999.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement sur le site : www.sporkrono.fr avec paiement sécurisé par CB et confirmation immédiate par mail jusqu'au **mercredi 1 mars 2023** minuit dans la limite des dossards disponibles.

- Tarif trail du Vieil-Armand 'long' : 25 €
- Tarif trail du Vieil-Armand 'moyen' : 16 €
- Tarif la Printanière «SOLO» : 11 €
- Tarif la Printanière «DUO» : 20 €



Article 4 : STOP DECHETS

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, pas de kilométrages affichés sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun débris sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Retrait des dossards :

- vendredi 3 mars 2023 chez notre partenaire Décathlon Wittenheim (horaire à confirmer sur les réseaux sociaux)

- samedi 4 mars 2023 à partir de 13h à la Cave Vinicole du Vieil-Armand - 1 route de Cernay 68360 SOULTZ-WUENHEIM

Horaires et lieux de départ et d'arrivée :

Départ de toutes les courses: A l'arrière de la Cave Vinicole de Soultz-Wuenheim sur la piste cyclable.

Horaires :

Trail du Vieil-Armand 'long' : 14h30

Trail du Vieil-Armand 'moyen' : 15h00

La Printanière « SOLO » et « DUO » : 15h30

Toutes les arrivées ont lieu dans les vignes en face de la Cave Vinicole.

Le dossard doit être porté sur l'AVANT et VISIBLE durant toute la course sous peine de disqualification. Merci de se munir d'une ceinture porte-dossard ou d'épingles. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de perte ou de dégradation du dossard.

Article 6 : PARCOURS

Une barrière horaire sera mise en place pour le Trail du Vieil-Armand 'long' au Domaine du Hirtz au km 16,5 à 17h. Cette barrière sera strictement appliquée et aucune réclamation ne sera acceptée.

Important : en cas d'intempéries et pour tous cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de raccourcir ou de modifier les parcours.

Article 7 : RECOMPENSES

Tous les participants seront récompensés par une bouteille de vin d'Alsace ainsi qu'un verre de dégustation offerts par OXYGENE68.

Pour chaque course : Lots de vin aux 3 premiers du scratch homme et femme ainsi qu'au premier de chaque catégorie offerts par la cave vinicole du Vieil Armand.



Article 8 : RAVITAILLEMENTS (sous réserve de modifications)

- Trail du Vieil-Armand 'long' : ravitaillement liquide vers le 10^{ème} km (Cantine Zeller), le 16,5^{ème} (vers le Domaine du Hirtz) et le 19^{ème} (Cantine Zeller).
- Trail du Vieil-Armand 'moyen': ravitaillement liquide vers le 10^{ème} km (Cantine Zeller).
- La Printanière : ravitaillement liquide entre le 4^{ème} et le 5^{ème} km.

Un sachet « ravito » sera remis à l'arrivée à tous les arrivants.

Gobelets : Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Chaque concurrent devra emporter son gobelet personnel.

Un stand « payant » café et gâteaux est également proposé sur l'aire d'arrivée. Les bénéfices de ce stand sont reversés à des associations caritatives.

Article 9 : ABANDON

Le coureur désirant abandonner se signalera à un responsable de poste ou à un serre-file qui barrera le dossard d'un trait de feutre. A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course, toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée.

Le coureur désirant abandonner et qui ne souhaite pas rejoindre l'aire d'arrivée remettra son dossard barré à un signaleur ou à un serre-file.

Article 10 : ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile auprès de la MACIF mais décline toute autre responsabilité. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance « Individuelle Accident » qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

Article 11 : SECOURS ASSISTANCE

Des équipes de secours sont positionnées sur le parcours et à l'arrivée. **Un numéro d'urgence à contacter figurera sur le dossard.**



Article 12 : REMBOURSEMENT

Maladie – blessure ou accident :

L'inscription sera remboursée uniquement sur envoi d'un certificat médical original daté et signé par un médecin. Le document sera envoyé par courrier au 24, rue des Vosges – 68700 WATTWILLER. Aucun remboursement ne sera effectué après le 1 mars 2023 en raison des frais fixes engagés par l'organisateur.

Une assurance annulation peut être souscrite par le coureur lors de l'inscription sur le site Sporkrono. Seuls les participants ayant souscrit cette assurance pourront prétendre à un remboursement auprès de l'assureur selon conditions spécifiées lors de la souscription.

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à la crise sanitaire (Covid-19) l'organisateur s'engage soit à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription sauf frais de gestion soit à reporter l'inscription sur la prochaine édition.

Changements de distance :

Ils seront pris en compte jusqu'au mercredi 1 mars 2023 (sous réserve des dossards disponibles). Aucun remboursement de la différence en cas de tarif inférieur. Le paiement de la différence en cas de tarif plus élevé se fera au retrait du dossard,

Article 13 : TRANSFERT D'INSCRIPTION

En cas de maladie ou de blessure un coureur peut proposer son dossard à la vente jusqu'au mercredi 1 mars 2023, Le transfert se fait via le mail de confirmation d'inscription reçu de Sporkrono. Cette action est irréversible.

Article 14 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de la manifestation.

Article 15 : RESULTATS

Les résultats seront disponibles sur internet en soirée sur le site de sporkrono.fr et de alsace-en-courant.com.

L'inscription aux courses implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.